



## « L'AUTORÉGULATION PAR LE BIAIS DE LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE »

**Un groupe d'expert·e·s présidé par le professeur Edwin Charles Constable est chargé de réviser les principes et les règles de procédure dans le domaine de l'intégrité scientifique ainsi que le règlement datant de 2008. Le professeur de chimie à l'Université de Bâle répond à nos questions sur cette importante mission.**

Interview mené par Dr. Franca Siegfried

## Pourquoi un code de conduite est-il nécessaire pour la science ?

Un code de conduite est nécessaire afin de garantir que tous les scientifiques soient conscients des attentes dont ils font l'objet et soient attentifs aux bonnes pratiques internationales. Les pratiques acceptées et les procédures éprouvées évoluent avec les années. Ce qui était encore acceptable il y a trente ans ne peut plus être considéré comme une « best practice ». Il est important que la communauté scientifique soit informée des standards les plus actuels. Il est également important de fixer des standards auxquels l'ensemble des scientifiques et des institutions se conforment. La recherche est marquée aujourd'hui par la collaboration à l'échelle nationale et internationale. Il est pas admissible qu'un comportement inapproprié soit jugé de manière différente selon les institutions concernées. C'est pourquoi nous avons aussi tenu compte du code européen dans notre travail. Le fait d'avoir un code de conduite ne veut pas forcément dire que les comportements défectueux dans le domaine scientifique représentent un grand problème en Suisse. Ce code est plutôt une sorte de « police d'assurance ».

## Pourquoi avons-nous besoin d'un nouveau code ?

L'environnement dans lequel les institutions scientifiques et de recherche travaillent s'est considérablement transformé au cours des dix dernières années. La numérisation a très fortement augmenté la quantité de données produites et a modifié les modalités de la communication. Souvent, une institution est d'abord informée d'un potentiel problème d'intégrité par le biais de sources extérieures sur Internet comme Retraction Watch ou PubPeer. Dans le même temps, la science est davantage observée par le public et le monde politique qui exigent transparence, pertinence et un bon rapport qualité-prix. Les médias sociaux en étaient encore à leurs débuts lorsque le dernier code de conduite a été publié et il est nécessaire d'aborder les questions soulevées par les débats autour des théories scientifiques établies et les « fake news ».

## D'autres instances que les Académies suisses des sciences sont-elles impliquées dans l'élaboration de cet ouvrage de référence ?

Naturellement ! Les principaux acteurs comme le Fonds national suisse, swissuniversities et Innosuisse ont été dès le début représentés dans l'équipe de base. Le document a fait l'objet de plusieurs consultations auprès de ces institutions et nous avons cherché des conseils auprès d'autres experts et acteurs nationaux et internationaux.

## Quand cet ouvrage sera-t-il publié ?

La publication est attendue pour mai 2021. Notre priorité est de garantir la mise à disposition d'un document optimisé, adapté à l'usage prévu, et non pas de travailler en fonction d'un délai fixé. Si aucune difficulté imprévue ne survient, le délai du mois de mai sera néanmoins tenu.

## Francis Bacon a été à l'origine, il y a 400 ans, de l'idéal scientifique moderne – le savoir comme résultat provisoire d'une recherche collective de probabilités. Dans quelle mesure l'intégrité scientifique est-elle provisoire ?

J'aimerais pouvoir disposer d'un temps et d'un espace illimités pour répondre à cette question qui touche aussi au débat sur les différences entre intégrité et éthique. J'ai toujours évité les controverses sur l'existence d'une intégrité scientifique absolue ! Il est néanmoins juste de dire que les défis liés à l'intégrité scientifique

changent au cours du temps. Les discussions éthiques sur le clonage auraient été impensables au début du XXe siècle. De la même manière, les positions concernant l'utilisation et la possession du savoir ont changé et vont encore changer.

## Pourquoi la notion d'intégrité est-elle considérée comme un idéal dans le domaine de la science ?

Quelle bonne question ! Je crois qu'elle ne m'a encore jamais été posée. Spontanément, je répondrais que l'intégrité et la réputation de la communauté scientifique doivent être irréprochables si l'on veut que les résultats de la recherche soient acceptés comme des faits. Il peut y avoir un débat sur l'interprétation et la pertinence, mais des faits avérés ne doivent pas être remis en question. Je suis convaincu que vous recueilleriez cent réponses subtilement différentes si vous posiez la même question à cent de mes collègues.

## Est-ce qu'il y a, selon vous, des principes importants que les chercheurs et chercheuses devraient respecter ?

Il est absurde d'établir une liste. Je dirais plutôt que chaque chercheur et chaque chercheuse doit évaluer son propre travail dans le contexte du code de conduite. Des standards existent néanmoins et je dirais que la falsification ou la manipulation de résultats ainsi que le plagiat ne sont en aucune façon acceptables.

**«L'intégrité et la réputation de la communauté scientifique doivent être irréprochables si l'on veut que les résultats de la recherche soient acceptés comme des faits.»**

## Dans quelle mesure la culture de l'erreur est-elle répandue en Suisse ?

La situation en Suisse est très inhabituelle. La plupart des pays leaders en matière scientifique ont un organisme national qui se préoccupe des aspects liés à l'intégrité scientifique. Indépendamment de mon travail sur le code de conduite, j'ai été chargé par swissuniversities de réaliser une étude de faisabilité au sujet de la création d'un centre de compétence en matière d'intégrité scientifique.

## Qu'est-ce qui vous fascine, en tant que scientifique, dans la thématique de l'autorégulation ?

Je ne suis pas sûr que le terme « fascine » soit approprié ici ! Je suis personnellement convaincu que la science devrait s'autoréguler, non pas par le biais d'une organisation d'autorégulation mais par le biais de la responsabilité individuelle. On peut supposer à juste titre que la plupart des scientifiques s'opposeraient à des autorités de régulation bureaucratiques et désagréables. Dans d'autres domaines, l'autorégulation ne s'est toutefois pas toujours révélée efficace. Je pense notamment dans ce contexte aux médias au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. En Suisse, heureusement, l'auto-

régulation de la presse s'est de manière générale montrée efficace. L'important est que tous les processus de régulation se déroulent de façon équitable, impartiale et transparente.

Au fait, la page du site de a+ consacrée à l'intégrité scientifique doit être la plus visitée ...

Bien sûr !

## Biographie

Edwin Charles Constable a été nommé président d'Euresearch en 2020. Ce réseau permet une participation suisse aux programmes-cadres de recherche européens. Le professeur bâlois siège également au sein du comité de pilotage de l'European Universities Association Council for Doctoral Education. De 2011 à 2018, il a été vice-directeur de la recherche à l'Université de Bâle. Né en Ecosse, Edwin Charles Constable, a étudié la chimie au St. Catherine's College de l'Université d'Oxford et a obtenu son doctorat au Linacre College. Son domaine de prédilection est la chimie du ruthénium, la photochimie et la chimie supramoléculaire. En 1984, il est devenu professeur associé à l'Université de Cambridge. Il a quitté l'Angleterre au moment de son accession au poste de professeur de chimie inorganique à l'Université de Bâle. A côté de la chimie, il est intéressé par la communication scientifique. Il fait partie de la rédaction en chef de Comprehensive Coordination Chemistry III (Elsevier) et du conseil de direction de l'éditeur de publications en libre accès MDPI.

## Groupe d'expert-e-s « Intégrité scientifique »

La tâche principale du groupe d'expert-e-s est de renouveler « Les principes et les règles de procédure dans le domaine de l'intégrité scientifique » qui datent de 2008, en tenant compte du code de conduite de l'ALLEA, afin de créer des normes communes en Suisse. Le groupe d'expert-e-s se compose actuellement de cinq membres et est coordonné par un secrétariat qui représente les institutions participantes : Académies suisses des sciences, swiss-universities, Fonds national suisse et Innosuisse.

## Académies suisses des sciences (a+)

Maison des Académies • Laupenstrasse 7 • Case postale • 3001 Berne • Suisse  
+41 31 306 92 20 • [info@academies-suisse.ch](mailto:info@academies-suisse.ch) • [academies-suisse.ch](http://academies-suisse.ch)

[🐦 @academies\\_ch](https://twitter.com/academies_ch) [📷 swiss\\_academies](https://www.instagram.com/swiss_academies)